



Nouveaux arrivants :

- Mme TARRIET Fany et M. LAVAZETTE Quentin au 14 Rue Derrière les Vergers,
- M. CIRESA Simon au 3 Rue de l'Église,
- Mme et M. CREVOISIER Bernadette et Michel au 3 Route de Glamondans,
- Mme Alexia TALMEY et M. Julien DUBOIS au 4 Rue Vie de Château.

Bienvenue dans notre commune

Décès :

- M. RICHELANDET Lucien le 21 juillet 2018 ;
- M. BARÇON Serge le 19 septembre 2018 ;
- Mme LORNET Antoinette, doyenne du village, le 27 septembre 2018 à 97 ans.

Toutes nos condoléances aux familles

SOMMAIRE

La vie du village.....	2
Informations utiles.....	3
Les échos du Conseil municipal.....	4

EDITORIAL

La limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales et la sécheresse, principaux sujets de discussion de l'été, ont ceci de commun qu'ils semblent devoir durer. Mais c'est bien le manque de précipitations qui demeure le plus préoccupant. Que ce soit la disparition du Doubs par endroits ou encore les attaques massives de scolytes dans les forêts de sapins, les conséquences du réchauffement climatique sont bel et bien là.

La préfecture a été contrainte de prendre des mesures sans précédent en passant 346 communes du Département au niveau d'alerte maximale dit de « crise », le reste du Département étant, pour l'instant, maintenu en alerte renforcée. Plus que jamais, nous devons veiller à préserver cette ressource naturelle en respectant scrupuleusement toutes les attitudes d'économies d'eau (cf. page 6).

À noter par ailleurs que la cérémonie commémorative de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale aura lieu exceptionnellement à Gonsans le **samedi 10 novembre à 11h30** afin de nous permettre d'être présent à la cérémonie intercommunale à Nancray le 11/11 pour la célébration du centenaire.

Je vous invite également à participer le plus largement possible aux manifestations organisées pour l'occasion par les communes du premier plateau.

Samuel GIRARDET

Cérémonie commémorative au monument aux morts de **Gonsans à 11 h 30**

Le dimanche 11 novembre 2018 à 11h

Cérémonie commémorative à Nancray

Le samedi 17 novembre 2018

Journée nettoyage des massifs

Le samedi 24 novembre 2018

Repas dansant par le comité d'animation

Le samedi 08 décembre

Agenda

Le vendredi 5 octobre 2018 à 20h

Projection du Film "Retour au pays natal"
À la salle polyvalente - Entrée gratuite

Les 6 et 7 octobre 2018

Visite de la grotte Deschamps

Le vendredi 12 octobre à 20 h

Réunion d'automne jardins volontaires
Salle du conseil en mairie

Le vendredi 19 octobre 2018 à 20h

Réunion d'affouage en salle du conseil

Le samedi 20 octobre 2018 à 11h à l'église

Présentation des travaux de l'église aux donateurs via la Fondation du Patrimoine

Le vendredi 02 novembre 2018

Projection du film « Fragments D'ANTONIN »
À la salle polyvalente - Entrée gratuite

Le samedi 10 novembre 2018

La vie du village

1. **Film "Retour au pays natal"** est un "docu-fiction" qui relate l'histoire d'un homme parti à Paris à la libération et qui revient dans son village d'origine onze ans plus tard, en 1955. **C'est Alain Girardet, originaire de Gonsans**, qui joue ce rôle. À travers ses pensées et le regard qu'il porte sur la campagne de son enfance, on voit ce qui est en train de changer ou au contraire, ce qui reste immuable dans la ruralité traditionnelle de cette époque. La chronique de la vie quotidienne et de l'agriculture d'alors, qui se dessine au fil des séquences, permet de faire revivre un passé commun à tous les villages francs-comtois. Il sera projeté à la salle polyvalente le vendredi 5 octobre 2018 à 20 h.



NOUVEAU FILM de Alain Baptizet

Retour au pays natal

En 1955, Gaston revient dans son village d'origine. A travers son regard se dessine une chronique de la vie quotidienne de la campagne de cette époque. Ce documentaire scénarisé illustre l'évolution de l'agriculture, mais aussi des traditions qui l'accompagnaient.

entrée gratuite

2. **Commémorations du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale**

Le 11 novembre 2018 marque le centenaire de la signature de l'armistice qui a mis fin aux combats sur le front de l'ouest. Quelques mois plus



tard, le traité de paix de Versailles du 18 juin 1919 scelle la fin de la Grande Guerre des Français. Avec plus d'un million trois cent cinquante mille morts, la France sort meurtrie d'une guerre moderne et mondialisée.

Cent ans après, il convient de proposer aux jeunes générations un « travail de mémoire » les impliquant comme acteurs du rituel commémoratif. Il s'agit à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2018 d'imprimer un geste commémoratif original en faisant des élèves les organisateurs de l'hommage rendu aux soldats et civils de la Grande Guerre.

Nancray a souhaité organiser autour des commémorations officielles du 11 novembre 2018 une cérémonie patriotique prise en charge par les communes de **Bouclans-Vauchamps, Bretigny Notre Dame, Côtebrune, Champlive, Dammartin-les-Templiers, Glamondans, Gonsans, Naisey-les-Granges, Nancray, Osse et Silley Bléfond.**

Un programme de toutes les manifestations est joint au présent flash pour vous permettre de participer à l'histoire....

3. **Projection du film « Fragments D'ANTONIN »**
Dans la cadre du programme des manifestations intercommunales à l'occasion du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale.

La grande guerre n'a pas fait que des morts, des gueules cassées, des veuves ou des orphelins, elle a aussi laissé des êtres humains dans le désarroi psychologique et dans l'impossibilité de se reconstruire

mentalement après tant d'horreurs vécues. Antonin Verset fait partie de ces cas extrêmes des blessés de l'âme, il est incapable de s'exprimer par la parole, il ne lui



reste plus que quelques gestes obsessionnels. En 1919, le professeur Labrousse, pionnier dans le traitement des chocs traumatiques de guerre, se passionne pour son cas. Sa méthode, nouvelle et controversée, doit lui faire revivre les moments les plus intenses de sa guerre afin de l'en libérer.

4. Réunion d'automne jardins volontaires :

Que vous soyez petits ou grands, novices ou experts, venez découvrir nos activités le vendredi 12 octobre à 20 h salle du conseil.

5. Réunion affouage :

Vous souhaitez obtenir un lot de bois à exploiter, nous vous donnons rendez-vous en mairie le vendredi 19 octobre 2018 à 20h. Les consignes d'exploitation et de sécurité ainsi que le règlement d'affouage vous seront expliqués. Il est rappelé que seuls les titulaires du droit d'affouage pourront s'inscrire.

Contactez dès maintenant votre assureur afin d'obtenir une attestation responsabilité civile portant la motion 'AFFOUAGE', qui doit nous être remise lors de la réunion. Sans cette



attestation, votre inscription ne pourra être honorée.

6. Réception aux donateurs de la restauration de l'église :

Les donateurs, via la Fondation du Patrimoine, sont conviés à une présentation des travaux de restauration de l'église le samedi 27 octobre 2018 à 11 h à l'église.

Les dons sont encore possibles en se rendant sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-gonsans>

7. ELLES SONT ARRIVEES !

Opération Brioches de l'ADAPEI

Jusqu'au dimanche 7 octobre 2018 inclus, les bénévoles de l'Adapei sillonneront



les rues du village, vendant des brioches, pour récolter des fonds destinés à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.

Les sommes collectées sur Gonsans et Magny Chatelard seront orientées sur l'ADAPEI du Doubs et principalement sur Baume le Dames pour l'IME et le SESSAD.

Merci pour votre accueil et votre générosité.

Informations utiles

1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La communauté de communes est engagée dans l'élaboration d'un PLUI. La phase préparatoire au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) arrive à son terme. Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. C'est le document fondateur du dossier de Plan Local d'Urbanisme. La communauté de communes organise des réunions publiques de présentation et nous invitons le plus grand nombre à y participer.

DATE – (à 20 h 00)	LIEU
Mercredi 17 octobre	Gymnase - VERCEL
Mercredi 24 octobre	Bâtiment des Arcades – PIERREFONTAINE LES VARANS
Jeudi 25 octobre	Salle de Convivialité ORCHAMPS-VENNES
Mardi 30 octobre	Espace Ménétrier – VALDAHON

Mercredi 31 octobre	Espace culturel - BOUCLANS
----------------------------	-----------------------------------

2. Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille,



doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les

trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Il suffit de se rendre en mairie muni de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et du livret de famille.

3. Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31 décembre 2018 inclus**. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative permettront aux personnes concernées de **voter à compter du 11 mars 2019**, notamment pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019.



Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

Pièces à produire :

- Carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- Avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité ;

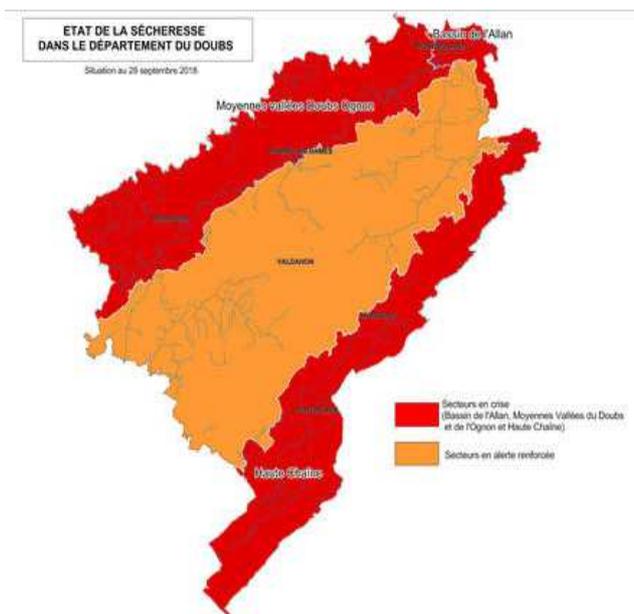
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

En 2019, les modalités d'inscription changent. Nous en parlerons dans un prochain flash.

4. Arrêté de sécheresse

Le 28 septembre dernier, la préfecture a déclenché jour le niveau 3 dit niveau de « crise » sur le bassin des moyennes vallées du Doubs et de l'Ognon. Cette décision est due à la gravité inédite et à la durée du phénomène de sécheresse qui affecte aujourd'hui ce bassin.

[...] Ainsi, ce sont 346 communes du département, dont celles de l'agglomération de Besançon, qui sont concernées. Le reste du département est maintenu en alerte renforcée sécheresse (en orange sur la carte ci-dessous).



5. Mise à jour de nos fichiers

Afin de réaliser une mise à jour de nos fichiers et transmettre d'éventuelles informations rapidement nous vous remercions de nous communiquer **vos adresse courriel** sur gonsans@wanadoo.fr

En vous remerciant d'avance pour votre retour.

Les échos du Conseil municipal

1. Changement de trésorerie

Afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire de la communauté de communes, la commune a décidé de quitter la trésorerie de Morre-Roulans

pour rejoindre celle de Valdahon à compter du 1er janvier 2019. Ce changement est sans conséquence pour les administrés.

2. Éclairage public

Les travaux, achevés en totalité ont été réceptionnés. L'éclairage de l'église est éteint à partir de minuit durant les heures d'été et 23h durant les heures d'hiver.

3. Projet de restructuration de la salle du stade

Le conseil municipal sera amené à se positionner sur le choix du mode de chauffage et sur le niveau de performance énergétique souhaité suite à l'étude de faisabilité qui a été menée.

4. Parcours pédagogique de randonnée patrimoniale

Le plan de financement suivant est accepté à l'unanimité en remplacement du précédent :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'INVESTISSEMENT			
DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)		RECETTES PREVISIONNELLES	
Réalisation et production d'un livret	8 470 €	ETAT - (FNADT) (30 %)	9 070 €
Réalisation et fabrication d'un panneau d'accueil	2 054 €	REGION - (ENVI) (50 %)	15 114 €
Réalisation et fabrication de panneaux d'interprétation	15 901 €	Fonds Propres (20 %)	6 044 €
Signalétique	3 804 €		
TOTAL	30 228 €	TOTAL	30 228 €

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Prestations de services	6 214 €	RÉGION (ENVI)	5 000 €
		FONDS PROPRES	1 214 €
TOTAL	6 214 €	TOTAL	6 214 €

5. Achat de bien

Les consorts JUIF, héritiers de M. JUIF Fernand, souhaitent vendre la propriété située au 18 Route de Baume-Les-Dames à Gonsans. Cette propriété comprend une parcelle de 2 100 m² ainsi qu'une maison d'habitation vétuste.

Le conseil municipal propose l'acquisition de ce bien considérant que cela permettrait de créer une desserte pour les terrains situés en zone constructible dans le secteur « Derrière Chez Lilot ».

En lien avec la communauté de communes des portes du Haut-Doubs

6. Prise de compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette prise de compétence par la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs.

La Communauté de Communes souhaite créer un réseau de sentiers de randonnée.

Il est proposé à la commune d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée le sentier « le Lutin Malin ».

Le conseil municipal émet un avis favorable.

7. Compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI et plus largement dans les domaines d'actions détenus par la Communauté en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », notamment sur les bassins versants du Haut Doubs et de la Loue.

8. Vente de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour participer au financement de la rénovation de l'éclairage public

La Communauté de Communes est lauréate de l'appel à projet ministériel « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV. À ce titre, elle est éligible au programme PRO-INNO-08 : « économies d'énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017. Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Économie d'Énergie - CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine. Dans ce cadre, la commune va déposer un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour l'éclairage public.

Sécheresse : le Doubs est en alerte renforcée.



En alerte renforcée, les niveaux des nappes et rivières sont très bas. Les ressources en eau pour la consommation commencent à manquer dans certains secteurs et les rivières ont peu d'eau. Elles se réchauffent fortement ce qui rend également très vulnérables les écosystèmes aquatiques.

Il est urgent de mettre en œuvre des attitudes économes en eau, l'étape d'après, c'est la crise !



→ arroser au soleil n'est pas efficace et fait perdre beaucoup d'eau par évaporation.
 → N'utilisez pas de produits polluants qui vont transiter dans les réseaux avec les eaux de ruissellement ou de vidange vers les milieux naturels déjà fragilisés.
 → Les prélèvements accélèrent la réduction des débits dans les rivières, concentrent la pollution rejetée et entraînent une dégradation de la qualité des rivières.

		✓	✗
PARTICULIERS	Arrosage	Potager (entre 20h et 8h)	Fleurs (possible entre 20h et 8h avec une réserve d'eau de pluie)
	Nettoyage	Voitures : uniquement en stations professionnelles recyclant l'eau	Toitures, façades et terrasses (sauf si travaux programmés)
	Piscines et plans d'eau	Remplissage piscine de moins de 2 m ³ et première mise en eau	Vidange et remplissage (sauf compléter les niveaux la nuit)
COLLECTIVITES & PROFESSIONNELS	Arrosage	Greens et stades enherbés (pas les abords) entre 20h et 8h	Pelouse et espaces verts (possible entre 20h et 8h avec une réserve d'eau de pluie)
	Nettoyage	Pistes de chantiers * Voitures en stations professionnelles recyclant l'eau	Tribunes et voiries *
	Piscines et plans d'eau		Vidange et remplissage*
	Bornes et fontaines publiques	Reporter toutes les utilisations de l'eau qui peuvent l'être (essais incendie, lavage réservoirs)	Fermeture (sauf si techniquement impossible-à justifier)
	Industriels/ICPE	Mise en place des plans d'économie d'eau	

* : des dérogations sont possibles pour impératifs sanitaires. Elles doivent être sollicitées auprès de la DDT du Doubs et présentées en cas de contrôle. Contact : ddt-ernf@doubs.gouv.fr

Messages aux communes

- vous devez afficher et faire connaître les mesures de restriction des usages de l'eau auprès de vos habitants,
- vous pouvez vous aussi contrôler le respect des dispositions des arrêtés de restriction, en cas de questions n'hésitez pas à contacter la DDT du Doubs